

Motion formation des enseignants / congrès académique 2009

Le projet de réforme de la formation des enseignants, loin de déboucher sur une meilleure qualification professionnelle des enseignants et CPE, répond à des objectifs d'économies budgétaires et amorce la remise en cause de nos statuts.

En outre, la mise en œuvre de cette réforme est inacceptable : elle se fait dans la précipitation, sans réelle concertation avec les acteurs de la formation et sans aucun cadrage national.

Dans le cadre de la réforme de la formation prévue par le gouvernement, le nombre d'années d'études non rémunérées augmente. Les étudiants issus de milieux les plus défavorisés auront donc encore plus de mal à accéder aux métiers de l'enseignement. Ainsi, le milieu enseignant s'expose toujours plus au risque d'être déconnecté du public des élèves.

Ceci D'autant plus que la diminution du nombre de postes offerts et les incertitudes quant à ce nombre découragent de plus en plus d'étudiants de s'inscrire au concours. Cette politique de baisse des recrutements est catastrophique et va à l'encontre de l'évolution démographique actuelle. Le SNES demande donc :

- L'augmentation du nombre de postes au concours à la hauteur des besoins et un plan pluriannuel de recrutement.
- Des pré recrutements dès la licence « sous la forme ou inspirés » des IPES et des allocations d'autonomie.

Une formation professionnalisante ne peut se concevoir sans une articulation étroite entre pratique et théorie et sans adossement de la formation à la recherche.

La réforme de la formation doit permettre d'élaborer une formation disciplinaire et professionnelle plus qualifiante.

La seule façon juste de sélectionner des étudiants reste de valider leur maîtrise des contenus disciplinaires universitaires par un concours. Le nombre d'épreuves de ces concours ne peut donc être limité a priori, car il dépend des disciplines. Les nouvelles modalités du concours donnant une place prépondérante aux épreuves d'admission, en particulier l'épreuve orale sur la « connaissance du système éducatif » et la composition des jurys (représentants de l'employeur et « membres de la société civile ») indiquent clairement une volonté de caporalisation des recrutements.

La formation des maîtres et leur recrutement doivent demeurer national. La réforme prévue par le ministère crée des conditions et des contenus de formation des enseignants très inégaux et divers sur le territoire.

Le SNES demande l'ouverture de réelles négociations intégrant tous les acteurs de la formation des maîtres et le retrait de cette réforme, pour une réelle revalorisation et l'élévation du niveau de qualification.

POUR : 84

CONTRE : 9

ABS : 6

RV : 0